

<p>CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN Pôle Epanouissement de la Personne Direction de la Jeunesse et des Sports Service de la Jeunesse</p>	<p>Rédacteur : HEITZ Daniel</p>
<p>TITRE : Association centre socioculturel de la Meinau Aide au fonctionnement Contrat d'objectifs 2013/2016</p>	<p>Date : Avril 2013</p>

Sommaire :

1	<u>OBJET DU CONTRAT</u>	3
2	<u>MISSIONS ET MOYENS DE L'ASSOCIATION</u>	4
2.1	MISSIONS ET TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION	4
2.2	MOYENS HUMAINS CONSACRES AUX MISSIONS	4
3	<u>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</u>	4
3.1	DIAGNOSTIC	4
3.2	OBJECTIFS DU DEPARTEMENT	5
3.3	ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION	5
3.4	MOYENS HUMAINS CONSACRES AUX ENGAGEMENTS.....	11
4	<u>SUIVI ANNUEL D'EXECUTION ET EVALUATION</u>	12
4.1	SUIVI ANNUEL D'EXECUTION	12
4.2	EVALUATION.....	12
5	<u>INFORMATION ET COMMUNICATION</u>	13
6	<u>DUREE DU CONTRAT</u>	13
6.1	AVENANT	13
6.2	LES CAS DE RESILIATION	13
6.3	ELECTION DU DOMICILE	14

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

L'association du Centre Socioculturel de la Meinau, inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg, volume 81 Folio n° 26, dont le siège est à Strasbourg – 1 rue de Bourgogne, représentée par Madame Anne Marie TARDIVET, Présidente de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 8 avril 2013

Préambule :

Par son « Engagement Départemental pour la Jeunesse », le département du Bas-Rhin a souhaité exprimer les valeurs qui fondent les actions départementales en faveur des jeunes bas-rhinois pour mieux orienter ses politiques au plus près des territoires.

Affirmer une politique en direction des jeunes, c'est afficher la volonté d'être un acteur éducatif qui, en lien avec ses partenaires, développe une politique de proximité qui identifie :

- les relations entre les jeunes et les adultes et les cadres de vie qui structurent cette relation,
- la compréhension des jeunes dans toutes les dimensions de leur vie,
- la nécessité d'accompagner, de former et de suivre les jeunes dans leur développement et leur parcours.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Le département du Bas-Rhin souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain.

Le département du Bas-Rhin considère que les centres socioculturels sont des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes.

En effet, les centres socioculturels contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses. Les centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC de la Meinau en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales, en s'appuyant sur des axes de travail en faveur des familles et des jeunes, secteur sur lequel le Conseil général portera une attention toute particulière.

Le Département s'engage aux côtés des Centres socioculturels, acteurs de l'animation de la vie sociale, conformément aux dispositions d'agrément accordé par la CAF, et qui sont reconnus par l'ensemble des financeurs, qu'il s'agisse des communes concernées ou du Conseil Général.

Les subventions du Département sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité mise en œuvre par les CSC, dont l'objet social concerne en partie les jeunes. Les besoins des jeunes sont pris en compte par les engagements figurant au présent contrat d'objectifs.

Les subventions du Département ne sont en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. Elles englobent le fonctionnement, les postes, ainsi que l'aide aux projets.

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement ou encore l'autonomie des jeunes.

Le montant de cette participation fera annuellement l'objet d'une convention financière.

Le département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens de l'association

2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association

En référence à ses statuts (article 2), « l'association a pour objet :

- de développer et promouvoir des actions sociales, culturelles et toutes autres formes d'activités (techniques, sportives...) permettant à l'ensemble des habitants de la Meinau de se rencontrer, de s'exprimer, de s'entraider ;
- d'accueillir, d'accompagner, de fédérer les initiatives des habitants et des associations du quartier de la Meinau.

L'association, force de propositions, réalisera son objectif en veillant à :

- favoriser le dialogue entre les populations et les générations ;
- rendre accessible pour tous, l'ensemble des activités proposées ;
- être innovante dans la proposition d'activités de qualité et dans l'accompagnement des initiatives locales ;
- promouvoir la dignité, le respect, la reconnaissance des personnes entre elles ;
- valoriser les potentialités, les richesses humaines et l'image du quartier. »

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
60	11,4	/	16 + 60	11,4 ETP salariés et environ 2 ETP en bénévolat

3 Orientations stratégiques

3.1 Diagnostic

Pour la période 2013-2016, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du Centre Socioculturel de la Meinau portent sur les orientations suivantes :

Deux axes figurent au contrat de projet social 2012 – 2016.

- ✓ Renforcer le lien social pour et avec les habitants
 - Renforcer et développer des actions de rencontre et de convivialité dans et hors les murs.
 - Renforcer et développer les actions favorisant toutes les formes de mixités.
 - Soutenir la participation et l'implication des personnes et des familles les plus fragilisées.
 - Soutenir le rôle et le positionnement citoyen des habitants.
 - Développer une approche et des pratiques culturelles au plus près des habitants.

- ✓ Consolidier et développer la dynamique participative
 - Faciliter l'implication bénévole des habitants.
 - Valoriser le bénévolat.
 - Consolidier le partenariat.
 - Renforcer la vie statutaire et associative.

Ces orientations ont été retenues dans le cadre de l'agrément accordé par la CAF.

L'action vers et avec les jeunes s'appuie et contribue à la mise en œuvre de ces orientations tel que précisé dans les engagements déclinés ci-dessous.

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience des politiques menées en direction des jeunes de 10 à 25 ans du Bas-Rhin, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions multiples au travers de l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, qui s'articule autour de 4 orientations :

1. Faciliter la formation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion et l'intégration des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé, et des orientations de l'Engagement Départemental de la Jeunesse, le Département soutient le Centre socioculturel autour des questions de la mobilisation des jeunes.

3.3 Engagements de l'association

Les engagements de l'association comprennent des objectifs négociés avec le Département.

La structure veillera également à :

- valoriser ses activités sur le site Pass'âge du Département : www.pass-age.fr
- promouvoir le site Pass-âge ;
- et accueillir des jeunes dans le cadre des stages (découverte professionnelle).

La jeunesse, qui plus celle qui est identifiée comme « venant des quartiers » n'est que trop rarement évoquée positivement. Elle est souvent pointée du doigt par les adultes pour ses dérapages et les risques qu'elle peut représenter pour elle-même, mais aussi pour le reste de la société. On la considère plus pour les symptômes et les dysfonctionnements que pour ses qualités et le potentiel d'avenir qu'elle représente.

Une visée essentielle guide donc l'action du Centre Socioculturel de la Meinau dans son projet global et plus spécifiquement avec la jeunesse :

permettre à chaque jeune de devenir autonome dans ses choix et actions, conscient de ses forces et compétences, inscrit et impliqué dans son environnement familial, social, culturel, économique.

Ceci autour de 3 engagements :

- Mobiliser et valoriser les jeunes dans la dynamique du Centre Socioculturel, en faveur du lien social, de l'intergénérationnel, de l'interculturel.
- Renforcer la dynamique d'apprentissage et la co éducation.
- Mobiliser, accompagner, soutenir les jeunes adultes vers l'insertion sociale et économique.

ENGAGEMENT 1 : Mobiliser et valoriser les jeunes dans la dynamique du Centre Socioculturel, en faveur du lien social, de l'intergénérationnel, de l'interculturel

Cet engagement s'inscrit dans les deux orientations du Projet Social 2012 2016 :

- « Renforcer le lien social pour et avec les habitants. »
- « Consolider et développer la dynamique participative. »

Constats	Objectifs	Description (pistes d'actions)	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Difficultés d'accès aux loisirs et à la culture</p> <p>Difficulté croissante des jeunes à rencontrer des adultes autres que ceux de leur famille d'où difficultés de construction de repères des jeunes et jeunes adultes, tant dans leur vie sociale que professionnelle</p> <p>Difficultés rencontrées dans les relations entre filles et garçons</p> <p>Tendance à l'enfermement sur le territoire</p> <p>Tendance à adopter des postures et à agir selon certains critères sur le quartier et différemment en dehors du quartier</p> <p>Potentialités de jeunes avérées et prouvées de s'impliquer dans des projets pour eux-mêmes et pour le quartier (vers des jeunes, vers l'ensemble de la population) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps forts du quartier - Repas des personnes âgées isolées - Travail sur l'engagement - Travail sur les relations entre garçons et filles - Etc... <p>Ce « <i>décloisonnement des esprits</i> » doit se mettre en place de manière générale, compte tenu des différences de situation</p>	<p>Renforcer et développer des actions de rencontre et de convivialité dans et hors les murs.</p> <p>Renforcer et développer les actions favorisant toutes les formes de mixités (géographiques, de genres, sociales, culturelles, intergénérationnelles, entre personnes « bien portantes » et personnes en situation de handicap...).</p> <p>Permettre aux jeunes de s'y impliquer.</p> <p>Soutenir la participation et l'implication des personnes et des familles les plus fragilisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une posture d'écoute et d'accompagnement global et positif. - Favoriser une approche globale, positive et dynamique des personnes. - Permettre l'implication solidaire des habitants. - Veiller à l'accessibilité aux actions et projets (type d'activités, coûts, horaires...). 	<p>Offre d'animation, de loisirs, éducative, culturelle, sportive, de promotion de la santé... spécifiques Jeunes et intergénérationnels</p> <p>Fêtes et temps conviviaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre des actions et projets - comme temps forts rythmant la vie du quartier, notamment Carnaval, Meinau en Fête Marché de Noël et de la Solidarité, Nouvel An... <p>Séjours, sorties...</p> <p>Animation de rue...</p> <p>Echanges transfrontaliers...</p> <p>Contribution à des actions visant la remobilisation vers un projet personnel et/ou professionnel</p> <p>Actions dans des domaines mobilisateurs, permettant une approche positive et dynamique : santé, approche culturelle... et permettant de valoriser les compétences et l'implication des jeunes</p>	<p>2 animateurs permanents et 1 animateur vacataire soit 2,5 ETP annuel</p> <p>Poursuite de l'effort de formation des salariés (DEJEPS, BAFD....) + formations spécifiques à l'écoute, à la promotion de la santé, à la lutte contre les discriminations, aux genres....</p> <p>Intervenants extérieurs (artistes, professionnels de santé, professionnels selon les projets menés...</p> <p>Dispositifs : ALSH, VVV, CUCS, CEL Etat...</p> <p>Ateliers et projets autour des pratiques urbaines, de la boxe, des questions de genres, de la vidéo, des prises de risques...</p> <p>Locaux du CSC et/ou de partenaires Moyens logistiques du CSC</p>	<p><i>Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs</i></p> <p>Types et thématiques d'actions</p> <p>Mixité du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - préados, ados, jeunes adultes... - intergénérationnels - filles / garçons... <p>Accessibilité et participation aux activités et projets des jeunes les plus en difficultés</p> <p>Amélioration des liens sociaux</p> <p>Capacité à échanger sur des questions de société</p> <p>Amélioration des relations de genres</p> <p>Connaissance et appropriation de l'offre culturelle de proximité</p> <p>Implication et prise de responsabilités des jeunes dans les actions du Secteur Jeune au-delà de la seule participation</p>

<p><i>selon les IRIS : à l'heure actuelle, ce sont les jeunes du secteur Canardière qui sont les plus présents dans les activités du CSC.</i></p> <p><i>L'objectif est de permettre aux jeunes et jeunes adultes d'acquérir une « posture sociale ». En effet, il faut leur permettre, en dehors du quartier et de leur milieu habituel, d'avoir un comportement soucieux de leur insertion sociale et économique.</i></p> <p><i>Cette approche concerne aussi la problématique de l'engagement civique et social.</i></p>	<p>Soutenir le rôle et le positionnement citoyen.</p> <p>Développer une approche et des pratiques culturelles au plus près des habitants.</p> <p>Faciliter l'implication des bénévoles.</p> <p>Valoriser le bénévolat.</p> <p>Consolider le partenariat.</p> <p>Renforcer la vie statutaire et associative du Centre Socioculturel.</p>	<p>Débats sur des questions de société Ateliers favorisant les échanges d'expériences entre jeunes et adultes Actions-formations de jeunes sur des questions de société (discriminations...)</p> <p>Dimension culturelle inscrite dans l'animation quotidienne (Musique assistée par ordinateur, vidéo, pratiques urbaines...)</p> <p>Sorties culturelles, ateliers artistiques...</p> <p>Poursuite de l'implication de jeunes dans les actions du secteur et inter secteurs</p> <p>Mise en place d'une commission Jeunes</p> <p>Travail autour de l'engagement avec des jeunes et jeunes adultes</p> <p>Rencontres régulières des équipes (autour d'une action, sur des thématiques...)</p>	<p>Valorisation du bénévolat des jeunes : temps festifs, appui à la formation, formation des jeunes bénévoles...</p> <p>Co pilotage de la commission par le binôme d'animateurs, avec formation sur ce qu'est un CSC, la dynamique de projet...</p> <p>Consolidation du partenariat dans et hors quartier (voir axe 2 du projet social du CSC), notamment avec l'équipe de la JEEP, le CMS, la Mission Locale, le Collège...</p> <p>Co construction d'actions, interventions croisées dans des actions...</p>	<p>Implication et prises de responsabilités au-delà des activités du Secteur Jeunes</p> <p>Répercussion en termes d'évolutions personnelles, voire impact sur l'ambiance dans le quartier</p> <p>Qualité du partenariat avec une vraie place reconnue du CSC</p> <p>Qualité des interventions menées en partenariat</p>
--	---	--	---	---

ENGAGEMENT 2 : Renforcer la dynamique d'apprentissage et la co éducation.

Cet engagement s'inscrit dans l'orientation du Projet Social 2012 2016 : « Renforcer le lien social pour et avec les habitants. »

Constats	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>L'Éducation au sens le plus large et le fin comme réponse au renforcement des inégalités et de la précarité sociales</p> <p>Environ 1400 élèves fréquentent le 1^{er} degré, auxquels s'ajoutent près de 400 collégiens</p> <p>Demande très importante de la part des familles comme des différents partenaires (Education nationale, associations...) en matière d'accompagnement à la scolarité et de soutien à l'éducation</p> <p>Demandes des jeunes eux-mêmes dès lors qu'ils accèdent au lycée pour des actions d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Evolution du niveau scolaire mais niveau de qualification restant faible sur le secteur de la Canardière néanmoins</p> <p>Nécessité de travailler dans une approche positive et globale, avec des pédagogies du détour</p> <p>Plus largement de la part des jeunes, demande de rencontres d'adultes, de « positionnements adultes positifs »</p> <p>Demande de parents d'être soutenus dans leur fonction</p> <p><i>La démarche portant sur la réussite éducative et scolaire est un élément constitutif des actions menées en direction des familles.</i></p>	<p>Consolider et développer les actions d'accompagnement à la scolarité dans une logique de co éducation, associant toutes les parties et en premier lieu le jeune et sa famille, autour d'objectifs partagés.</p> <p>Inscrire ces actions dans une logique de « parcours » qui va du 1^{er} degré au lycée.</p> <p>Articuler méthodologie, organisation, connaissances et actions complémentaires permettant de renforcer les apprentissages et la motivation (atelier d'écriture, sorties culturelles, activités ludiques...).</p> <p>Renforcer et formaliser le partenariat avec le Collège.</p> <p><i>Dans un tel contexte, les informations et les échanges entre les intervenants et les familles doivent être organisés avec soin, de même que les modalités de suivi du travail scolaire par les familles. Cette action, à travers la présence des familles, touche à l'ensemble des missions du centre. Les ateliers dans le cadre du dispositif CLAS restent un élément parmi d'autres.</i></p>	<p>Démarche d'engagement dans les ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'orientation par l'équipe éducative du Collège - Sur demandes des jeunes et des familles <p>Engagement formalisé par écrit lors d'entretiens avec les parents et le jeune de façon à définir des objectifs partagés, un cadre de travail, des engagements réciproques, des modalités de suivi partagées...</p> <p>Ateliers d'accompagnement scolaire à destination des collégiens à raison de 2 fois par semaine à ce jour</p> <p>Mise en place d'un atelier à destination des lycéens</p> <p>Contenu des ateliers sur l'accompagnement au contenu, à la méthodologie, par des approches détournées et participatives...</p> <p>Intervention renforcée dans certains domaines (matières scientifiques, français, langues étrangères...)</p> <p>Entretiens individualisés avec les parents et leur jeune</p> <p>Bilans participatifs entre jeunes, entre jeunes et parents</p> <p>Selon sollicitation des jeunes et/ou des parents, mise en place de temps d'échange thématique avec les jeunes...</p>	<p>Equipe d'animateurs (2,5 ETP), dont une animatrice en coordination des ateliers d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Animateurs vacataires et intervenants bénévoles</p> <p>Supports pédagogiques interactifs, jeux, ordinateurs, documentation... Pédagogie du détour Approche culturelle Méthodologie...</p> <p>Partenariat avec le Collège principalement, et avec les autres établissements scolaires</p> <p>Partenariat avec la JEEP et la Mission Locale notamment</p> <p>Poursuite de la participation de l'animatrice au Point Elèves du Collège hebdomadaire</p> <p>Dispositifs : CLAS notamment</p>	<p>Participation des jeunes (nbe, typologie...)</p> <p>Evolution des jeunes : résultats, organisation et méthodologie de travail, comportements</p> <p>Qualité de vie de groupe</p> <p>Implication des parents de l'inscription au bilan annuel, qualité relationnelle...</p> <p>Qualité du partenariat avec le Collège et des liens autour de cette action</p> <p>Qualité du partenariat avec la JEEP</p> <p>Existence d'un atelier à destination de lycéens</p> <p>Cohérence entre les ateliers et actions</p> <p>Cohérence et lien entre les ateliers d'accompagnement scolaire et la dynamique de projet du Secteur Jeunes</p>

ENGAGEMENT 3 : Mobiliser, accompagner, soutenir les jeunes adultes vers l'insertion sociale et économique

Cet engagement s'inscrit dans les deux orientations du Projet Social 2012 2016 :

- « Renforcer le lien social pour et avec les habitants. »
- « Consolider et développer la dynamique participative. »

Constats	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>37% de moins de 20 ans dans le secteur d'habitat social</p> <p>20% des moins de 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi</p> <p>Suivi annuel de 500 jeunes par la Mission Locale</p> <p>Globalement, aggravation de la précarité sociale, touchant particulièrement les jeunes et les jeunes adultes (27% de chômage dans l'IRIS Schulmeister contre seulement 14% en moyenne pour l'unité urbaine).</p> <p>Sorte de spirale d'enfermement dans laquelle des jeunes, à force d'échecs, tendent à considérer qu'il n'y a pas d'issue et se mettent en situation d'échecs dès qu'un horizon s'ouvre...</p> <p>Environnement et richesse du monde associatif, avec lequel le CSC construit une démarche globale.</p> <p>Pôle Jeunesse du CSC identifié par les jeunes comme important acteur d'animation, d'information et d'accompagnement</p> <p>Approche globale et positive de la démarche socio culturelle qui permet au travers des actions menées aux jeunes eux-mêmes et à leur entourage de porter un autre regard</p>	<p>Renforcer les partenariats existants dans une dimension de co éducation.</p> <p>Mobiliser des jeunes « hors cadres » dans une démarche de projet, qu'il soit personnel et/ou professionnel.</p> <p>Re donner confiance, redonner envie (« en vie »), lutter contre une sorte d'enfermement des jeunes adultes vis-à-vis d'eux-mêmes et de l'environnement vis-à-vis des ces jeunes...</p> <p>Re donner envie d'apprendre pour un meilleur épanouissement de soi.</p> <p>Mettre en travail tant dans les actions individuelles que collectives tout ce qui fait frein à l'insertion sociale (démarches administratives, questions de santé...), à l'insertion professionnelle (représentation sur les métiers, manque de réseau...).</p> <p>« Ouvrir les têtes » : faire découvrir autre chose, questionner les représentations, mettre en lien avec des personnes et structures ressources...</p>	<p>Dans son fonctionnement quotidien, le CSC et son pôle jeunesse devront être un « fil conducteur » pour les 16-25 ans en s'appuyant sur son approche globale et positive du public...</p> <p>Offre articulée entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil, écoute... - conseil et accompagnement visant à renforcer la prise en compte positive et globale du jeune, l'articulation entre des démarches et actions déjà existantes... - rencontres thématiques, soirées sur des questions de société... - ateliers, projets, sorties... à caractère culturel, sportif, artistiques... - forums des métiers, soirées métiers... <p>Poursuivre l'implication dans le cadre du projet Action Jeunes Meinau piloté par la Mission Locale</p> <p>Appui sur l'expérience acquise en matière de sensibilisation à l'engagement</p> <p>Mobilisation d'adultes dans les actions pour témoigner de leurs passions, de leurs parcours de vie, de leurs métiers...</p>	<p>3 animateurs Jeunes, soit 2,5 ETP (dt 2 CDI)</p> <p>1 CESF le cas échéant en appui sur certaines situations</p> <p>Renforcement et développement du partenariat dans le respect des places de chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JEEP - Mission Locale - Centre Médico Social - Meinau Services - ... <p>Intervenants extérieurs ayant des compétences artistiques, méthodologiques, thématiques (santé, lutte contre les discriminations, prévention des addictions et conduites à risques, sexualité et relations de genres...)...complémentaires à celles de l'équipe d'animation pour renforcer les approches par détours d'une part, mettre en travail et enrichir les connaissances d'autre part...</p> <p>Formation-Action de l'équipe d'animation et des bénévoles aux valeurs, principes... de l'empowerment individuel et collectif dans un souci de co éducation, à l'écoute active et l'entretien motivationnel en situation d'animation...</p> <p>Dispositifs le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> - CUCS - FSE... 	<p>Type d'actions dans lesquelles le CSC est impliquée</p> <p>Nb de jeunes accompagnés</p> <p>Type d'accompagnements et répercussions en termes d'évolutions personnelles voire professionnelles et de liens sociaux développés</p> <p>Qualité du partenariat</p> <p>Implication d'adultes auprès des jeunes adultes</p>

Expérience acquise par l'équipe d'animation du CSC en matière d'engagement		Accueil de jeunes en stages BAFA, BAFD... Collèges... pour les sensibiliser aux métiers de l'animation et leur faire découvrir « l'envers du décor »		
Partenariats existants et dans la durée avec la Mission Locale, le Pôle Emploi, la JEEP...				

3.3.1 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
10	2,5	/	12.5	2,5 ETP salariés + environ 0.25 ETP bénévolat

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments et permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, *l'association* s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 *Evaluation*

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC de la Meinau, au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Général, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

5 Information et communication

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information doit se matérialiser par la présence systématique du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une période de 4 ans et ce à compter de sa signature par les parties cocontractantes.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présente contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire:

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entrainera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code du commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association, le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Conseil général et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le

Pour l'association
La Présidente

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président du Conseil général

Anne-Marie TARDIVET

Guy-Dominique KENNEL